

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 janvier 2026

Suite à la convocation du Maire, Fabrice CHATEAU, en date du 15 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 20 janvier 2026 à 18 h 30, en Mairie d'Abjat sur Bandiat.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 décembre 2026
- Avis et modalité PLUIH
- Adhésion à l'association départementale des communes forestières
- Projet de délibération instaurant le télétravail – demande de retrait de ce point

QUESTIONS DIVERSES :

- Signalétique patrimoniale
- Autorisation voirie

Demande de rajout de deux points :

- Projet de délibération augmentation du temps de travail
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

La séance a été ouverte par le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- ALLAFORT Marilyne
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DOUCET Jean-Luc
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- PAULHIAC Hubert
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory

Étaient absents, ou excusés :

- ALLAFORT Christine annonce un retard et donne procuration à Marilyne ALLAFORT
- BARDEAU Ludovic absent excusé, donne procuration à Grégory VEDRENNE
- BECUWE Rudy, absent
- POUGET Corentin, absent

Les votes se déroulent donc sur 12 voix, avec majorité à 7 voix (sur 12 votes exprimés)

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Le Maire demande à rajouter deux points concernant l'augmentation du temps de travail d'un agent et l'autorisation de mandatement de dépenses.

L'Assemblée vote pour l'ajout de ces deux points **à l'Unanimité.**

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025 :

Le compte-rendu **est approuvé à l'Unanimité**

3. Avis et modalité PLUIH

Sujet reporté au prochain Conseil Municipal

4. Adhésion à l'association départementale des communes forestières :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

Il expose l'intérêt pour la commune d'ABJAT-SUR-BANDIAT d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'adhérer à l'association départementale des communes et à la fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

Mandate celui-ci pour représenter la commune d'ABJAT-SUR-BANDIAT auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

A l'Unanimité

5. Projet de délibération augmentation du temps de travail agent de restauration

La démarche administrative décidée au précédent conseil municipal visant à augmenter le travail de l'agent de restauration n'étant pas conforme, il est demandé à l'Assemblée l'autorisation de faire une demande rectifiée auprès du Centre de Gestion, afin de procéder à la modification du temps de travail de cet agent.

L'autorisation obtenue, une autre délibération devra être étudiée en Conseil pour acter cette modification.

Cette demande d'autorisation est validée par l'Assemblée à l'Unanimité.

*Départ de Stewart EDWARDS à 19 h
Il donne procuration à Jean-Luc DOUCET*

5. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réalisation de certains travaux et l'achat de matériel, il est nécessaire de régler les factures.

Afin de faciliter les dépenses imprévues du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code générale des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2025.

Il s'agit de régler une facture de 609.84 € au compte 2121 ; une facture de 5 544€ au compte 21351 et une facture de 3 024€ au compte 2188.

Arrivée de Christine ALLAFORT à 19 h 18

QUESTIONS DIVERSES :

- Signalétique patrimoniale : il est question d'installer une signalétique directionnelle et didactique pour le centre bourg et ses abords. Une proposition chiffrée a été faite par une nouvelle société de Nontron afin de réfléchir à un projet harmonisé en relation avec la population. Un devis de 1 000 euros a été transmis pour une première phase d'analyse. Il serait nécessaire qu'au préalable la commission attractivité se réunisse pour en déterminer les premières bases. Quels cheminements, quels matériaux...

Il est demandé à l'Assemblée l'autorisation de passer par la société MITOYENNE pour faire une étude de ce projet et de répondre ainsi à son devis dans sa phase 1.

Cette proposition est validée **à l'Unanimité.**

- Projet de salon de thé/café déposé par un abjacois au centre d'Abjat, devant son domicile. L'idée est favorablement reçue par le Conseil, mais un déplacement in situ par la commission voirie donnera les limites possibles d'occupation de la voie publique, afin de ne pas gêner la circulation des piétons.

Cette proposition est validée **à l'Unanimité.**

-

La séance est levée à 19 h 45